



CSE siège.tv

Compte rendu FO du Comité Social et Économique Février 2023

Restitution du rapport Technologia pour analyse du risque grave à la D2S

Présentation du rapport d'expertise sur risque grave – analyse des risques professionnels concernant le service des chargés de sécurité de la Direction de la Sécurité et de la Sûreté réalisé par le cabinet Technologia.

Avec Force Ouvrière, l'ensemble des organisations syndicales ont exprimé leurs plus vives inquiétudes à la suite de la présentation de ce rapport qui souligne les très nombreuses carences dans l'organisation de la D2S et les conséquences multiples sur la santé et la sécurité des personnels concernés.

Le rapport a mis en lumière la diminution massive des effectifs de la Direction de la Sécurité et de la Sûreté qui est passée de 13 collaborateurs permanents en 2018 à 6 CDI + 3 CDD précaires, sans diminution de la charge de travail.

À cet égard, Force Ouvrière s'étonne de l'incertitude sur l'état exact des effectifs communiqué par la Direction et sur l'incertitude que recouvrent certaines qualifications, comme celle notamment de "contrôleur d'accès".

Force Ouvrière note également que la Direction de la Sécurité et de la Sûreté a tenté de restreindre le périmètre de l'expertise au seul service des chargés de sécurité. Le périmètre est pourtant clairement exprimé dans la "Désignation de l'expert du CSE Siège france.tv pour l'analyse du risque grave constaté à la Direction de la Sécurité et de la Sûreté" du 26 octobre 2022 :

"La délégation du personnel au CSE Siège france.tv désigne le cabinet (...) afin qu'il analyse le risque grave constaté à la Direction de la Sécurité et de la Sûreté, (...)"

Manifestement, toutes ces carences contribuent aux difficultés de recrutement. Le service est déconsidéré. Les entretiens avec les salariés ont révélé une perte de sens au travail, une dégradation des conditions de travail et le sentiment général d'un manque de considération. Les missions sont souvent mal définies, leurs modalités manquent de clarté et de précision. En ce qui concerne certaines tâches qui ont été externalisées, le prestataire, interrogé par Technologia, a regretté un manque manifeste d'informations.

Les organisations syndicales soulignent qu'elles ont donné l'alerte depuis plusieurs années et à de nombreuses reprises sur l'état de dégradation du service, ses carences et ses défaillances.

Force Ouvrière souligne la nécessité de résoudre cette crise par une approche globale.

Les responsables de la D2S prennent acte du constat de Technologia et affirment prendre toute la mesure du problème pour y trouver des solutions. Ils reconnaissent que la souffrance au travail dans ce service est un « *problème récurrent* » et la nécessité de « *changer de méthode* » pour améliorer la situation. Ils affirment aussi que beaucoup a déjà été fait dans ce sens. Les fiches de poste ont été réécrites en étroite concertation avec les salariés concernés. Des requalifications ont été opérées. Elles ont souvent débouché sur des promotions en permettant à des collaborateurs d'accéder au statut de cadre. Malgré les « *audits à répétitions* », la D2S reconnaît qu'aucun plan d'action n'a été mis en œuvre.

La Direction regrette par ailleurs que des formations planifiées n'aient pas pu avoir lieu en raison des absences et d'arrêts maladie de certains collaborateurs.

Les responsables de la D2S expriment leur souci de parvenir à un fonctionnement apaisé, « *en se gardant de toute surenchère* ». De prochains recrutements devraient permettre certaines des améliorations préconisées par le rapport.

L'ensemble des représentants syndicaux se déclare cependant peu satisfait par ces explications et les assurances données. À la lumière des graves carences mises en lumière par le rapport d'expertise, ils estiment que la Direction a failli.



Dans une résolution, les élus souhaitent pouvoir rendre un avis motivé sur la politique de sécurité de l'établissement et en particulier sur l'expertise dont le rapport vient de leur être présenté.

Pour cela, les élus souhaitent bénéficier du délai de 15 jours prévu dans la lettre de mission pour analyser dans le détail le rapport d'expertise et ses préconisations.

La résolution est votée à l'unanimité.

Information relative à la Direction du Marketing et de la Communication

Un ajustement organisationnel amenant à l'évolution de la structure par le rattachement de la Direction de la Communication Digitale et Social Room à la Direction de la Marque, entraîne une augmentation du périmètre du Directeur de la Marque. La « *Social room* » est chargée de la veille et de l'analyse de la « *réputation en ligne* » de France Télévisions par la gestion et l'analyse des données pour la Direction du Marketing et de la Communication.

La Direction de la Marque est le point d'entrée des clients internes. Son pôle Création conçoit et réalise des contenus marketing, vidéo, presse, affichage, avant-premières et autres actions. Son pôle Ressources et Moyens gère le budget.

Le nouvel ensemble sera nommé **Direction de la Marque, des Médias et des Contenus Marketing**.

La Direction du Marketing Relationnel en charge de FranceTV&Vous, évolue également par le rattachement de 2 graphistes (actuellement basé à EOS) de la Direction Numérique vers la Direction du Marketing Relationnel (à Valin) sans toutefois modifier le contenu de leur fonction.

Une évolution qui s'accompagne du transfert de la prise en charge de la gestion technique du site FranceTV&Vous.

La Direction assure que ces 2 personnes seront accompagnées sur tous les aspects logistiques et matériels de ce déménagement.

Bilan des réalisés de l'opération du Téléthon

Le découpage des temps d'antennes sur différents lieux de tournage (Saint-Denis, Paris, Dijon...) permet une meilleure maîtrise des temps et donc le respect des coupures et amplitudes de travail hebdomadaires. Le point de vigilance portait sur l'UM1, à la Plaine-Saint-Denis, avec une charge de travail forte pour les chargés de production et la scripte.

Le renfort des postes a permis une meilleure gestion de l'activité, et l'utilisation pour la troisième année consécutive du même plateau principal dans un même dimensionnement. Une double équipe a été planifiée pour le démontage.

Les élus demandent à la Direction de veiller à une plus grande intégration des journalistes de la rédaction. La Direction assure que cette évolution est en cours depuis la réintégration de la production au sein des Opérations Spéciales.

Bilan des "réalisés" du festival de Cannes 2022

Les élus relèvent les erreurs de calculs sur certaines lignes et le non affichage des temps de pause obligatoires. L'uniformité des horaires indiqués fait plus penser au planning prévisionnel qu'à la réalité du travail sur ce type d'événement. Les horaires réels ne semblent pas pris en compte. La Direction assure qu'il n'y a pas de consignes de la Direction (pour ne pas déclarer les horaires réels) et que cela correspond aux horaires indiqués sur les relevés d'activités.

Les élus demandent un document rectificatif et la levée des ambiguïtés sur les déclarations. Ils craignent que l'usage des forfaits jour n'incite les salariés à ne pas déclarer les horaires réels. Ils demandent un éclaircissement sur le rôle et les fonctions des stagiaires de production.

Rapport de la CSSCT du 9 février 2023

La CSSCT reçoit les félicitations du président du CSE, pour son travail.

Le cabinet ACCA apporte son expertise pour l'analyse et la gestion de problématiques liées à la QVCT avec 2 lignes d'écoutes confidentielles, le 0 800 730 870 à l'attention des salarié-e-s et le 0 800 730 875 à l'attention des managers, des RH et des représentants du personnel. Le psychologue est présent au cabinet médical MFTV, tous les mardis.

La CSSCT souligne que l'indépendance du psychologue avait été mise en défaut après qu'il ait modifié un rapport sous l'influence de la Direction qui avait demandé l'expertise du psychologue. Le psychologue assure que cela ne se reproduira pas.

Suite aux très nombreuses plaintes sur la régulation de la température des locaux, la CSSCT a obtenu de la Direction Générale une remontée des températures de 19° à 21°. La CSSCT demande une meilleure prise en compte des demandes par le service Energie Climatisation. Les demandes d'interventions se font via Atlas.

La CSSCT demande les plans de répartition des capteurs CO2 installés dans certaines salles de réunion. Elle demande que la remontée des anomalies soit mise en place vers les utilisateurs des salles concernées. La CSSCT demande de nouvelles analyses des polluants notamment dans le parking ainsi qu'un renforcement de la ventilation de celui-ci aux heures d'affluence.

La CSSCT note des effets positifs du plan d'action mis en place pour le transfert des émissions de FTV SA vers FTV Studio et reste néanmoins vigilante sur ses suites.

La CSSCT relève des points de vigilance sur le nettoyage des sols à proximité du quai de livraison du restaurant d'entreprise et sur la dératisation. Elle demande plus d'informations sur l'utilisation des produits toxiques contre les "nuisibles". Elle attire l'attention sur un local particulièrement dégradé et insalubre au 3^{ème} étage.

Les modalités d'accès au parking seront bientôt revues avec l'addition de lecteurs automatiques de plaques d'immatriculations. La CSSCT demande le maintien des possibilités d'accès des taxis et VTC pour les équipes de reportage. Les élus s'inquiètent d'un possible "flicage" sous couvert d'un objectif affiché d'une meilleure gestion de l'occupation des places de parking et de limitation du nombre des véhicules ventouses. Les élus souhaitent connaître le temps de conservation des données et des garanties sur la limite à l'utilisation qui en sera faite.

La CSSCT demande que soit revue la sécurité des usagers automobilistes, motards et cyclistes qui devront partager la rampe de sortie du parking de MFTV avant l'ouverture prochaine de l'accès au parking pour les vélos.

Présentation du plan de charge FTR au 31/12/2022

L'activité de FTR peut être considérée comme celle d'un 25^{ème} Bureau Régional d'Information (BRI). Le Journal Des Solutions est un programme FTR à part entière, pas un bout à bout de rediffusions. Il nécessite une réécriture spécifique de tous les sujets repris pour les adapter à la ligne éditoriale du JDS. Ce produit verra peut-être sa continuité dans la tranche du soir d'ICI.

Les élus s'interrogent sur le futur rôle de FTR dans le projet Tempo ainsi que dans le projet de rapprochement de france3 avec france bleu. Ils regrettent que France Télévisions ne sollicite pas plus FTR dans le développement de ce projet en dépit de la réalisation de 2 maquettes destinées aux premiers tests de Tempo.

Information/consultation sur la relocalisation des équipes du Franay

La fin du contrat de location du Franay entraîne la prise à bail du plateau 130 à La Plaine Saint-Denis. Ce plateau de 930 m2, deux fois la surface du Franay, permettrait des économies par le maintien en

place de plus de décors et d'équipements. Un contrat cadre est prévu pour réguler l'utilisation des plateaux. La priorité reste donnée aux moyens de la vidéo mobile et aux personnels du siège.

Les 4 techniciens de la maintenance seront relocalisés à la maintenance à MFTV. Concernant les 2 logisticiens, l'un viendra compléter l'équipe maintenance entrées sorties pièces détachées à MFTV, l'autre rejoindra la logistique du HUB de Bois-d'Arcy. Le chef de service de la maintenance sera également relocalisé à MFTV où il ne retrouvera pas la partie coordination de ses fonctions antérieures. La Direction assure avoir apporté sa vigilance à ce changement de rattachement en fonction des choix des salariés concernés.

La navette quotidienne et les transporteurs ne passeront plus par le Franay.
La Direction a proposé que le régisseur du Franay soit affecté à une activité de gestion du matériel au magasin vidéo.

Force Ouvrière a proposé que le régisseur du Franay, dont l'activité s'apparente à celle d'un régisseur de production, revienne à MFTV pour une activité de régisseur de production correspondant à un réel besoin de la Commande Client pour les Chargés de Production. La Direction va étudier cette demande.

Après la partie information qui a eu lieu aujourd'hui, le recueil de l'avis se fera au prochain CSE Siège.

Vie du CSE

L'achat des ordinateurs pour les élus doit se faire dès la semaine prochaine. Les élus du bureau du CSE regrettent le retard important, en lien avec la restitution compliquée des ordinateurs des anciens élus.

Une consultation est en cours sur le choix du rattachement des salariés de FTR Vaise au CSE Siège ou au CSE Réseau. Les réponses seront consultables au bureau du CSE Siège.
La bascule est prévue au 1/07/2023.

Prochain CSE siège prévu les 29 et 30 mars

Vos élus CSE siège :

Titulaires : Arlette LOUBEAU - Christophe BENS - Olivier LE CLANCHE

Suppléants : Alina REBOREDO - Sabine LANCELEVER - Frédéric BRODA

Représentant Syndical : Clément WEILL-RAYNAL